



Providence Champion

Ecoles fondamentale
et primaire

Ecole fondamentale de la Providence Rue Notre-Dame des Champs 18 5020 Champion directionfondamentale@providencechampion.be Direction : TIMPERMAN Geneviève	Ecole primaire de la Providence Place du Couvent 3 5020 Champion directionprimaire@providencechampion.be Direction : DELISEE Marie-Anne
---	--

Champion, le 01/09/2021

Objet : estimation des frais réclamés par nos écoles.

Madame, Monsieur,

Un décret de la Fédération Wallonie-Bruxelles exige désormais que, les écoles communiquent aux parents une **estimation** des frais scolaires **obligatoires et facultatifs** prévus, préalablement à l'année scolaire à venir.

Ces frais seront réclamés via une facture bimestrielle.

Frais obligatoires :

Les frais énumérés ci-dessous font partie intégrante du projet pédagogique de l'école.

Classes de dépaysement :

P3/P4 – classes de mer : +- 250 euros

P5/P6 – classes vertes : +- 250 euros

Activités culturelles, sportives, JDE et pédagogiques organisées durant le temps scolaire :

P1/P2 : +- 80 euros

P3/P4 : +- 50 euros

P5/P6 : +- 80 euros

Frais pour services offerts

Les frais facultatifs concernent des services supplémentaires non obligatoires proposés aux enfants par l'école. Il est à noter que si votre enfant fréquente une des activités ou consomme un de ces services, le paiement en devient obligatoire.

Étude (pour les élèves de P3/4/5/6 le lundi, mardi et jeudi) : montant forfaitaire de 2 € par participation

Garderie : 0.5 € par ¼ heure entamé

Temps de midi : 35 € par année scolaire

Repas complet : 4.5 € Dagobert : 3 €

Photos



En vous remerciant pour la confiance que vous témoignez envers l'école et son équipe éducative, nous vous prions de croire, chers parents, en l'expression de notre entier dévouement.

Les directions